



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA CORRÈZE

Certificat de résidence pour algérien d'1 ou 2 ans Immigration professionnelle / étudiant / stagiaire

Renouvellement

Cette démarche s'effectue uniquement sur rendez-vous.

Les prises de rendez-vous s'effectuent uniquement sur le site internet de la préfecture de la Corrèze
(www.correze.gouv.fr).

Aucun rendez-vous ne sera donné aux guichets

1. Documents communs

■ Carte de séjour en cours de validité

■ Indications relatives à l'état-civil et à la nationalité

- passeport (pages relatives à l'état-civil, aux dates de validité, aux cachets d'entrée et de sortie) ou document d'identité avec photo justifiant de votre état-civil et de votre nationalité ;
- extrait d'acte de naissance avec filiation ou copie intégrale de l'acte de naissance ;
- si vous êtes marié et/ou avez des enfants : carte de séjour ou d'identité du conjoint + extrait d'acte de mariage + extraits d'actes de naissance des enfants avec filiation.

Les documents d'état-civil rédigés en langue étrangère doivent être traduits en langue française par un traducteur interprète agréé près une cour d'appel

■ Justificatif du domicile en France datant de moins de 3 mois:

- facture ou échéancier (électricité, gaz, eau, téléphone fixe, internet, etc.), bail ou quittance de loyer (si locataire d'un organisme de type Office HLM), taxe d'habitation, attestation d'assurance habitation ;
- **si hébergement à l'hôtel** : attestation de l'hôtelier et facture du dernier mois ;
- **si hébergement à titre gratuit chez un particulier** : attestation de l'hébergeant datée et signée + copie de sa carte d'identité ou de séjour + acte de propriété ou taxe d'habitation, ou copie du bail de location, ou facture d'électricité, gaz, eau, téléphone fixe, internet, etc.

■ 3 photographies d'identité récentes et ressemblantes, tête nue au format 35 mm x 45 mm – norme ISO/IEC/19794-5:2005 (pas de copie)

■ déclaration sur l'honneur de non polygamie en France

■ Le formulaire se trouvant à la suite de cette fiche, dûment complété, daté et signé par le demandeur

2. Documents spécifiques au titre sollicité

2.1 Salarié (art 7 b) de l'accord franco-algérien)

■ attestation de présence dans l'emploi établie par l'employeur et 3 derniers bulletins de salaire **si le demandeur occupe toujours l'emploi qui a justifié la délivrance de la dernière autorisation de travail**

■ attestation d'inscription à Pôle Emploi et attestation de l'organisme versant les allocations de chômage justifiant de la période de prise en charge restant à courir et le montant de l'indemnisation **si le demandeur n'occupe plus d'emploi**

■ attestation de l'ancien employeur à destination de Pôle Emploi et dossier de demande d'autorisation de travail déposée par le nouvel employeur (CERFA n°15187*01 visé par la DIRECCTE ainsi **que tous les documents énumérés par l'arrêté du 28 octobre 2016** fixant la liste des pièces à fournir par un ressortissant étranger pour l'exercice d'une activité professionnelle) **si le demandeur a changé d'emploi**

2.2 Travailleur temporaire (art 7 e) de l'accord franco-algérien)

■ dossier de demande d'autorisation de travail constitué par l'employeur (CERFA n°15186*03 ou n°15188*01 pour le salarié détaché ainsi **que tous les documents énumérés par l'arrêté du 28 octobre 2016** fixant la liste des pièces à fournir par un ressortissant étranger pour l'exercice d'une activité professionnelle)

2.3 Profession artistique et culturelle (art 7 g) de l'accord franco-algérien)

- **contrat visé par le directeur régional des affaires culturelles si le demandeur n'est pas salarié**
- **attestation de présence dans l'emploi et 3 derniers bulletins de salaire si le demandeur est salarié et occupe toujours l'emploi qui a justifié la délivrance de la dernière autorisation de travail**
- **formulaire de demande d'autorisation de travail pour un artiste ou un technicien étranger du spectacle vivant et enregistré (CERFA n°15187*01 visé par la DIRECCTE) si le demandeur a changé d'emploi salarié**

2.4 Profession commerciale, industrielle ou artisanale (art 5 et 7 c) de l'accord franco-algérien)

- **justificatif d'immatriculation de l'entreprise** (statuts, extrait K ou Kbis)
- **inscription ou affiliation auprès d'un organisme professionnel**
- **inscription au répertoire des métiers de moins de 3 mois**
- **affiliation au régime social des indépendants**
- **profession réglementée** : autorisation d'exercice ou inscription à l'ordre concerné
- **preuves de l'effectivité de l'activité** : contrat de bail ou de domiciliation, bordereau de situation fiscale, bulletins de salaire ou extrait du livre de compte

2.5 Scientifique (art 7 f) et 9 de l'accord franco-algérien)

- **convention d'accueil** signée avec un organisme public ou privé ayant une mission de recherche ou d'enseignement supérieur préalablement agréé

2.6 Agent officiel (Titre III de l'accord franco-algérien)

- **attestation délivrée par l'autorité algérienne** compétente précisant la durée de la mission prévue en France

2.7 Etudiant (Titre III de l'accord franco-algérien)

- **inscription** (une préinscription peut suffire au moment du dépôt initial du dossier ; l'inscription définitive devra être fournie au plus tard lors de la remise du titre) produite par l'établissement français d'enseignement
- **justificatifs de moyens d'existence suffisants** : les ressources financières doivent être au moins égales au montant de l'allocation d'entretien mensuelle de base allouée aux boursiers du gouvernement français :
 - attestation bancaire de versement régulier à hauteur de 615€ par mois, ou de solde créditeur suffisant pour permettre de disposer de 615€ par mois, ou les 5 derniers relevés de compte bancaire français attestant de ces disponibilités
 - en cas de ressources fournies par un tiers : attestation de bourse de l'organisme payeur du pays d'origine précisant le montant et la durée de la bourse, ou si vous êtes pris en charge, attestation sur l'honneur de versement des sommes permettant d'atteindre le montant requis + copie de la pièce d'identité du garant + 3 dernières fiches de paye du garant + avis d'imposition du garant
- **justificatifs de la réalité et du succès des études entreprises** : relevé de notes et attestation d'assiduité et de présentation aux examens

2.8 Stagiaire (Titre III de l'accord franco-algérien)

- **attestation ou convention de stage**
- **justificatifs de moyens d'existence suffisants** : les ressources financières doivent être au moins égales au montant de l'allocation d'entretien mensuelle de base allouée aux boursiers du gouvernement français :
 - attestation bancaire de versement régulier à hauteur de 615€ par mois, ou de solde créditeur suffisant pour permettre de disposer de 615€ par mois, ou les 5 derniers relevés de compte bancaire français attestant de ces disponibilités
 - en cas de ressources fournies par un tiers : attestation de bourse de l'organisme payeur du pays d'origine précisant le montant et la durée de la bourse, ou si vous êtes pris en charge, attestation sur l'honneur de versement des sommes permettant d'atteindre le montant requis + copie de la pièce d'identité du garant + 3 dernières fiches de paye du garant + avis d'imposition du garant

Demande de renouvellement d'un certificat de résidence pour algérien

NOM :

Prénom :

Date de naissance :

Lieu de naissance :

Pays de naissance :

N° étranger (figurant sur le titre de séjour) :

Adresse :

.....

Code postal : Ville :





Je sollicite le renouvellement de mon certificat de résidence pour algérien en qualité de

.....

Je joins à cette demande l'ensemble des pièces nécessaire à son examen. Je suis informé que d'autres documents pourront éventuellement m'être demandés ultérieurement.

Fait à Tulle le.....

Signature

cadre réservé à l'administration
